CONSEIL POUR LA
CONSERVATION DES
RESSOURCES
HALIEUTIQUES

1999 - IMPÉRATIFS DE CONSERVATION POUR LE MORUE EN DIVISION 2J3KL

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

CCRH.99.R.3
Mai 1999

Publié et préparé par:

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
C.p.2001
Succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W3

Site Web: www.ncr.dfo.ca/frcc

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 1999

Cat. No. Fs 1-61/7-1999F
ISBN 0-662-83806-8

Also available in English

103-07248/

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Ministre 5

Recommandations : Morue 2J3KL 7

ANNEXES

Mandat et composition du CCRH 13

Invitation aux intervenants et questions pour orienter les discussions 19

Mémoires reçus en vue des consultations 25

LETTRE AU MINISTRE

Le 27 mai 1999

L'honorable David Anderson, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent.
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur,

À votre demande, le Conseil a retardé ses recommandations sur le stock de morue du nord (2J3KL), afin de permettre l'examen par les pairs d'une analyse scientifique indépendante présentée au Conseil pendant les consultations, en mars 1999. Cet examen est maintenant terminé et le Conseil a obtenu un exemplaire du rapport du groupe pour ses récentes délibérations sur la morue de 2J3KL.

Les délibérations sur ce stock ont été difficiles cette fois, non pas à cause de l'analyse scientifique indépendante additionnelle qui nous a été présentée, mais parce que les données sont insuffisantes pour faire une évaluation scientifique et pour établir un TAC pour ce stock. Comme il est indiqué dans notre rapport, il existe peu d'informations sur les composantes côtières qui constituent actuellement une grande partie de la biomasse du stock. Il est donc, par conséquent, impératif d'entreprendre des relevés immédiatement afin d'évaluer l'abondance absolue de la morue dans les régions côtières.

Le Conseil est également d'avis que le total des prélèvements de ce stock peut être sous-estimé en raison de la non-déclaration de certains débarquements et ces prélèvements doivent par conséquent être surveillés plus attentivement. Bien qu'une étude indépendante indique que les niveaux de biomasse sont supérieurs dans les composantes côtières, le groupe d'examen par les pairs a jugé que cette analyse ne constituait pas une base suffisante d'évaluation de la portion côtière du stock.

Il subsiste d'importantes incertitudes à propos de l'état de ce stock. La répartition géographique dans la zone où nous savons qu'il y a du poisson est bien inférieure à 50 % de l'aire géographique de ce stock. D'après les taux de capture, on trouve d'importantes quantités dans de petites zones où nous savons qu'il y a du poisson. Avec autant d'incertitude, le Conseil préfère se montrer prudent et éviter une gestion de risque. Cependant, afin de rendre justice à la fois aux collectivités de pêche et aux poissons, il faudrait établir une bien meilleure base de données pour les années futures.

Il convient de signaler, cependant, que l'avenir n'est pas tout à fait sombre, puisque les taux de prise de la pêche sentinelle montrent des résultats encourageants et sont bien supérieurs à ceux de la pêche commerciale au moyen des mêmes engins, avant le moratoire. De plus, le recrutement semble s'améliorer dans les zones côtières.

L'établissement du TAC du stock ne peut être fait d'une manière scientifiquement défendable, comme le fait généralement le Conseil pour d'autres stocks. Nous avons donc fourni une échelle pour le TAC qui se situe entre 6 000 t et 9 000 t. De même, nous avons fait un certain nombre d'autres recommandations très précises qui sont tout aussi importantes que le niveau du TAC. Bon nombre d'entre elles concernent l'amélioration de la base scientifique pour les évaluations futures.

La méthode choisie par le Conseil pour fixer le TAC de 1999 est considérée comme une méthode utilisée par défaut, seulement à cause de l'absence inacceptable de données quantitatives sur la biomasse côtière. Le Conseil croit qu'il sera impossible de faire des recommandations dans l'avenir à propos de ce stock à moins qu'on ne lui fournisse des données quantitatives sur l'abondance côtière.

Le Conseil est heureux d'avoir l'occasion de vous faire part de ses recommandations et il est convaincu que vous les trouverez utiles dans le cadre de vos délibérations.

Je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Fred Woodman

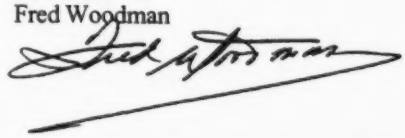

RECOMMANDATIONS : MORUE 2J3KL

MORUE 2J3KL

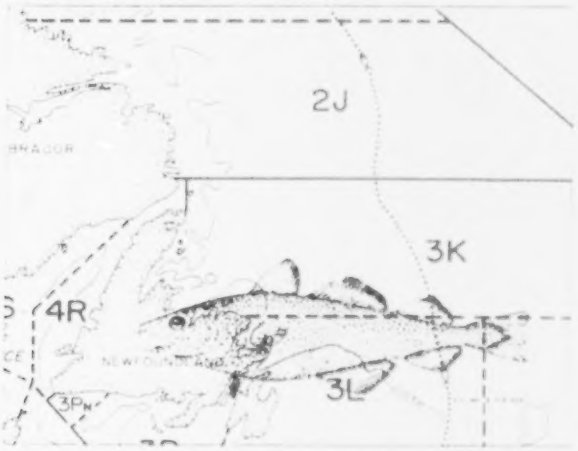

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH :

En 1993, le Conseil indiquait que ce stock était très appauvri, que les perspectives de recrutement étaient médiocres et qu'il était improbable que la biomasse des géniteurs ne se rétablisse avant l'an 2000. Le Conseil a recommandé le maintien du moratoire sur la pêche de la morue dans 2J3KL pour 1994 et l'imposition de limites sévères à la pêche à des fins de subsistance. En 1995, le Conseil soulignait l'importance de la pêche sentinelle pour le contrôle du stock pendant le moratoire. Comme en 1996 et 1997, le Conseil a recommandé, en 1998, de maintenir le moratoire. Dans le cadre de ses recommandations pour 1998, le Conseil a réitéré sa recommandation de 1997, visant l'élargissement de la pêche sentinelle à la zone hauturière et l'affectation de ressources financières supplémentaires à la réalisation d'un tel programme. Il a aussi recommandé la création d'un programme de pêcheurs repères dont les captures seraient limitées à 4 000 t.

CONSULTATIONS DE 1999 :

Les pêcheurs indiquent que la pêche sentinelle correspond à leur expérience et à leur connaissance du stock. Le programme commencé en 1995 constitue maintenant une série chronologique de quatre ans. Les taux de capture de la pêche sentinelle au filet maillant ont augmenté de façon notable pendant cette période, suivant cette tendance à partir de la zone côtière, y

RECOMMANDATION:

1.1 de fixer le TAC de 1999 à un niveau situé entre 6 000 et 9 000 t pour permettre une pêche commerciale limitée, y compris une pêche sentinelle, dans les parties côtières de 3L et 3K seulement, répartie dans la baie Blanche, la baie Notre-Dame, la baie Bonavista, la baie de la Trinité, la baie de la Conception et la côte sud;

1.2 de restreindre la pêche au minimum pendant les périodes de pointe du frai et dans les concentrations de frai et d'avant le frai, dans les zones côtières et sur la plate-forme (p. ex. chenal Hawke, Virgin Rocks, Tobin's Point), et de les limiter à un faible niveau pendant toutes les saisons;

1.3 d'interdire toute pêche commerciale du poisson de fond et tous les filets maillants dans le détroit de Smith, baie de la Trinité;

1.4 de mettre en œuvre un plan de recherche immédiatement, en vue de faire un relevé acoustique des rassemblements de morue en période d'hivernage et de pré-reproduction dans les eaux côtières du sud de 3L à 3K en 2000;

1.5 de poursuivre les relevés de jeunes morues sur la plate-forme et dans les zones côtières en vue d'établir un indice de recrutement;

1.6 de commencer le programme de pêche sentinelle dans 2J3KL le plus tôt possible, sans attendre les décisions futures au sujet du quota global ou des niveaux du TAC, et d'y inclure une composante de marquage dans 3K et 3L;

1.7 de trouver des ressources financières additionnelles pour exécuter ce programme;

1.8 de surveiller étroitement la pêche de la crevette dans 3K, surtout dans le chenal Hawke;

1.9 de mettre en œuvre immédiatement des mesures visant à restreindre la capacité de la flottille, par des augmentations du maillage minimal, en vue de cibler les classes d'âge de 1989 et 1990 (c.-à-d. âge 10+) alors qu'elles se déplacent dans la configuration existante de la pêche.

MORUE 2J3KL

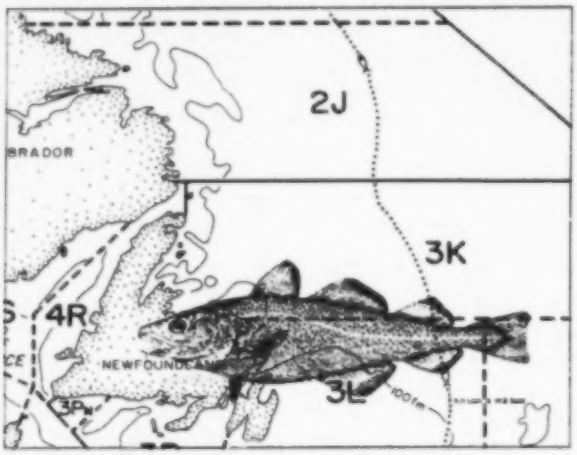

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH :

En 1993, le Conseil indiquait que ce stock était très appauvri, que les perspectives de recrutement étaient médiocres et qu'il était improbable que la biomasse des géniteurs ne se rétablisse avant l'an 2000. Le Conseil a recommandé le maintien du moratoire sur la pêche de la morue dans 2J3KL pour 1994 et l'imposition de limites sévères à la pêche à des fins de subsistance. En 1995, le Conseil soulignait l'importance de la pêche sentinelle pour le contrôle du stock pendant le moratoire. Comme en 1996 et 1997, le Conseil a recommandé, en 1998, de maintenir le moratoire. Dans le cadre de ses recommandations pour 1998, le Conseil a réitéré sa recommandation de 1997, visant l'élargissement de la pêche sentinelle à la zone hauturière et l'affectation de ressources financières supplémentaires à la réalisation d'un tel programme. Il a aussi recommandé la création d'un programme de pêcheurs repères dont les captures seraient limitées à 4 000 t.

CONSULTATIONS DE 1999 :

Les pêcheurs indiquent que la pêche sentinelle correspond à leur expérience et à leur connaissance du stock. Le programme commencé en 1995 constitue maintenant une série chronologique de quatre ans. Les taux de capture de la pêche sentinelle au filet maillant ont augmenté de façon notable pendant cette période, suivant cette tendance à partir de la zone côtière, y

RECOMMANDATION:

1.1 de fixer le TAC de 1999 à un niveau situé entre 6 000 et 9 000 t pour permettre une pêche commerciale limitée, y compris une pêche sentinelle, dans les parties côtières de 3L et 3K seulement, répartie dans la baie Blanche, la baie Notre-Dame, la baie Bonavista, la baie de la Trinité, la baie de la Conception et la côte sud;

1.2 de restreindre la pêche au minimum pendant les périodes de pointe du frai et dans les concentrations de frai et d'avant le frai, dans les zones côtières et sur la plate-forme (p. ex. chenal Hawke, Virgin Rocks, Tobin's Point), et de les limiter à un faible niveau pendant toutes les saisons;

1.3 d'interdire toute pêche commerciale du poisson de fond et tous les filets maillants dans le détroit de Smith, baie de la Trinité;

1.4 de mettre en œuvre un plan de recherche immédiatement, en vue de faire un relevé acoustique des rassemblements de morue en période d'hivernage et de pré-reproduction dans les eaux côtières du sud de 3L à 3K en 2000;

1.5 de poursuivre les relevés de jeunes morues sur la plate-forme et dans les zones côtières en vue d'établir un indice de recrutement;

1.6 de commencer le programme de pêche sentinelle dans 2J3KL le plus tôt possible, sans attendre les décisions futures au sujet du quota global ou des niveaux du TAC, et d'y inclure une composante de marquage dans 3K et 3L;

1.7 de trouver des ressources financières additionnelles pour exécuter ce programme;

1.8 de surveiller étroitement la pêche de la crevette dans 3K, surtout dans le chenal Hawke;

1.9 de mettre en œuvre immédiatement des mesures visant à restreindre la capacité de la flottille, par des augmentations du maillage minimal, en vue de cibler les classes d'âge de 1989 et 1990 (c.-à-d. âge 10+) alors qu'elles se déplacent dans la configuration existante de la pêche.

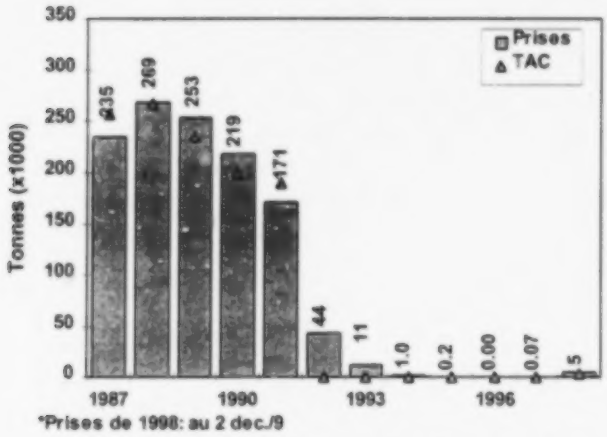

*Prises de 1998: au 2 dec./9

On note des indications de faible abondance dans les zones situées au nord de la baie Blanche. Les taux de capture étaient de très bons à excellents, comparativement au niveau de référence de la fin des années 1980. Les prises aux filets maillants, par filet, qui étaient en moyenne, selon les données, d'environ 45 livres à la fin des années 1980, se situent maintenant régulièrement, de juillet à septembre, entre environ 100 livres et plus jusqu'à un maximum de 900 livres. Ces taux de captures reflètent la pêche sentinelle, de la baie Blanche vers le sud jusqu'à la baie Ste-Marie. Les taux de prises des petits poissons sont jugés bons, particulièrement dans les zones les plus au nord, comme le montrent les taux de prises dans les filets à petit maillage utilisés pour la pêche sentinelle. Les pêcheurs recommandent la mise en œuvre d'un programme de marquage étendu qui engloberait toute la zone côtière de 2J3KL, avant la fin de mai 1999. Ils sont préoccupés par le fait que le processus scientifique ne tient pas compte de leur expérience et des tendances qu'ils observent.

Certains pêcheurs ont exprimé des préoccupations quant à l'absence de poissons dans la zone située au nord de la baie Blanche. On signale que de nombreux pêcheurs ont dépendu largement des captures de morue dans les divisions 2J et la partie nord de 3K, ou la section nord de l'aire du stock, au cours de plusieurs années pendant lesquelles la pêche de la morue du Nord a été pratiquée. Beaucoup de pêcheurs des divisions 3KL sont d'avis que la pêche commerciale serait durable et devrait être établie en 1999 à un niveau de 30 000 à 40 000 t. Cette opinion n'est cependant pas généralisée. De nombreux pêcheurs croient que toute pêche limitée en 1999 devrait être réservée aux petits bateaux (<35 pi).

Bon nombre de pêcheurs croient que l'écosystème est déséquilibré à cause des populations croissantes de phoques. Ils disent voir maintenant des phoques à longueur d'année dans plusieurs zones où, par le passé, ils ne se trouvaient que de façon saisonnière, et à bien des endroits où ils n'avaient jamais été observés antérieurement. Selon eux, les phoques se nourrissent de l'abdomen des morues seulement, ne consommant que les organes internes et détruisant ainsi de nombreuses morues adultes. Ils recommandent que soit autorisé immédiatement un tri éliminatoire dans les zones où on observe des phoques qui détruisent des morues adultes en grand nombre. Les pêcheurs sont fortement d'avis que tout concourt à indiquer que la population de phoques doit être réduite immédiatement si l'on veut que les ressources de morue aient une chance de se rétablir.

ANALYSE :

Dans son rapport de 1999 sur l'état des stocks, le MPO indique que :

- La biomasse des composantes de la plate-forme du stock demeure au minimum jamais atteint. On constate peu d'amélioration de la biomasse du stock ou de la structure par âge. La classe d'âge de 1994 demeure la plus forte. Le taux de mortalité naturelle reste élevé pour toutes les classes d'âge. Peu de poissons de plus de cinq ans ont été observés dans les divisions 3K et 2J ces dernières années.
- Les composantes côtières sont plus importantes et comprennent plusieurs classes d'âge relativement importantes, celle de 1990 étant la plus forte. Au sud, dans 3L, la classe d'âge de 1989 est aussi forte, comme dans 3Ps. Les expériences de marquage-recapture indiquent une biomasse moyenne de 52 000 t dans 3K et dans le nord de 3L, et une biomasse additionnelle d'au plus 15 000 t dans le sud de 3L (un examen indépendant de ces estimations révèle que ces calculs pourraient comporter des erreurs importantes).
- Les composantes côtières et de la plate-forme diffèrent actuellement sur le plan de la structure par âge. On constate aussi des différences au plan de la structure génétique du niveau de population du complexe de morue du Nord.
- D'importantes concentrations et la biomasse génitrice de morue (15 000 - 20 000 t) passent l'hiver et frayent dans le détroit de Smith, baie de la Trinité, comme l'indiquent les relevés acoustiques.

- La seule aire de reproduction connue sur la plate-forme, à l'heure actuelle, est le chenal Hawke, dans la sous-division 2J.
- L'âge à la maturité demeure bas.
- Le poids moyen selon l'âge des poissons de cinq ans a augmenté dans toutes les régions par rapport au minimum atteint au début des années 1990.
- Les PUE de la pêche sentinelle aux filets maillants ont augmenté d'un facteur de 3, depuis 1995 dans 3KL.
- Les PUE de la pêche sentinelle à la palangre ont diminué en 1998 après les augmentations des années précédentes.
- Les relevés des juvéniles indiquent l'ordre suivant d'importance des classes d'âge : 94>95>98>97>96.
- La prédation par les phoques est une source grave de mortalité des morues depuis le moratoire.

Le Conseil fait les observations suivantes :

Les données mises à sa disposition et les méthodes présentées dans le RES sont insuffisantes comme fondement d'une évaluation scientifique et de l'établissement d'un TAC pour ce stock. En particulier, il existe très peu d'information sur les composantes côtières qui représentent actuellement une grande partie de la biomasse du stock. Il est impératif de procéder à des relevés appropriés immédiatement afin d'évaluer l'abondance absolue des morues dans la région côtière.

La seule méthode qui s'est révélée efficace pour estimer l'abondance de la morue dans les eaux côtières de Terre-Neuve a été le relevé acoustique réalisé pendant la période précédant le frai, ainsi que pendant le frai en hiver et au printemps. Ainsi, on recommande d'entreprendre un relevé acoustique hiver-printemps en 2000, en vue d'évaluer la biomasse côtière totale. On ne recommande pas de répéter le relevé acoustique d'automne.

Les expériences de marquage-recapture peuvent compléter les estimations acoustiques et constituer un moyen additionnel d'estimer la biomasse. Cependant, pour être efficaces, ces expériences doivent être basées sur des échantillons de taille appropriée et tenir compte des tendances de mélange des poissons et de la pêche. Le Conseil recommande d'entreprendre immédiatement dans 2J, 3K et 3L un programme de marquage à grande échelle. Les pêcheurs qui participent aux pêches sentinelles pourraient avoir un rôle à jouer dans le programme de marquage. Le Conseil n'accepte pas l'argument voulant que seuls les techniciens du MPO et d'autres scientifiques bien formés soient capables de marquer le poisson correctement.

Les prélèvements totaux de ce stock pourraient avoir été sous-estimés à la suite de la sous-déclaration des débarquements. Le Conseil croit que les prélèvements devraient être surveillés plus attentivement.

Les données de la pêche sentinelle représentent un indice utile de la répartition du stock et pourraient donner de l'information sur son abondance. Il convient de maintenir ce programme. Le Conseil note que les taux de prise aux filets maillants dans 3L et 3K sont aussi élevés que dans 3Ps, et que des relevés au moyen de filets à petit maillage dans les zones septentrionales (2J) indiquent un nombre croissant de jeunes poissons, probablement des classes d'âge de 1994 ou postérieures.

Des études indépendantes révèlent des niveaux substantiellement élevés de la biomasse des composantes côtières. Ces estimations ont fourni des renseignements utiles sur la répartition et l'état du stock, mais, comme pour les résultats du programme de marquage-recapture, ne peuvent servir de fondement à l'évaluation de la partie côtière du stock. Ces études ont été examinées par un comité scientifique indépendant en dehors du processus normal d'évaluation du stock.

Des études génétiques montrent que les populations côtières des baies de la Conception, de la Trinité et Bonavista ne sont pas distinctes génétiquement parlant, pas plus qu'elles ne diffèrent de la morue de la baie de Plaisance (3Ps). Les populations côtières affichent une certaine dissemblance générale par rapport aux composantes de la plate-forme, mais, à petite échelle, ces dissemblances ne sont pas constantes. Les différences viennent des analyses statistiques de la fréquence des allèles. Ainsi, chaque poisson des populations estimées pourrait n'être pas différent. Les preuves existantes de la stabilité de ces différences dans le temps ne sont pas concluantes.

Le détroit de Smith, baie de la Trinité, est le lieu d'un grand rassemblement de géniteurs et de morues venues y passer l'hiver. Ce rassemblement pourrait être la clé du repeuplement de cette zone et peut-être même au-delà. Il est très important de protéger ce rassemblement en interdisant la pêche dirigée du poisson de fond dans le détroit.

La seule concentration connue de poissons sur la plate-forme se trouve dans la région du chenal Hawke, dans la sous-division 2J. Cette concentration est composée en grande partie de la classe d'âge de 1994 et, maintenant que cette classe d'âge atteint presque cinq ans, il existe une forte possibilité de rétablissement des composantes de la plate-forme. Ainsi, il faut maintenir au plus bas possible la mortalité de toutes les sources dans cette région. On ne sait pas si ces poissons commenceront à migrer vers les côtes à cinq ans mais, jusqu'à maintenant, aucune migration en ce sens n'a été observée.

Les pêcheurs ont des opinions très divergentes à propos de l'état du stock. Le seul point sur lequel ils sont unanimement d'accord concerne les composantes de la plate-forme qui sont à un minimum jamais atteint. Tous les relevés et tous les rapports de l'industrie concordent sur ce point. Les composantes côtières septentrionales sont aussi très décimées. Cependant, on ne s'entend pas sur l'état des composantes côtières du sud (3K et 3L). De nombreux pêcheurs croient que ces composantes se sont rétablies suffisamment pour permettre une pêche commerciale beaucoup plus intense, dépassant les 20 000 t ou même plus. Toutefois, d'autres pêcheurs se montrent prudents, croyant que, bien qu'il y ait de forts rassemblements de morues dans la région côtière, ces concentrations sont distinctes et ne comprennent pas une biomasse suffisante pour soutenir la pêche.

L'analyse des recaptures de poissons marqués montre que la mortalité par pêche en 1998 était de l'ordre de 5 %. Le Conseil est d'avis qu'il s'agit là d'un niveau acceptable de mortalité, compte tenu du rétablissement du complexe de stock et de l'objectif de reprise de la pêche.

L'établissement d'un TAC pour ce stock ne peut être fait d'une manière qui soit justifiable sur le plan scientifique comme c'est généralement le cas pour les stocks du CCRH. Cela est particulièrement difficile, compte tenu de la divergence des opinions à l'égard du stock. Ainsi, la stratégie recommandée pour rétablir une pêche minimale consiste à utiliser un indicateur approximatif, basé sur les meilleures estimations existantes, et de faire concorder ces dernières avec les taux de prise de la pêche sentinelle. Selon les résultats de la pêche sentinelle aux filets maillants, le rythme d'expansion du stock est de 1,52 par année. Le taux d'expansion indiqué par la pêche sentinelle à la palangre est plus modeste, correspondant à un multiple de 1,03 par année.

Nous prenons pour acquis que les prélèvements totaux réels en 1998 sont de l'ordre de 6 000 t. L'étendue des taux de capture élevés de la pêche montre que la morue serait plus répandue et abondante dans les zones côtières que ne l'indique le RES, opinion qui a été soulignée dans une autre étude scientifique. Cette marche à suivre indiquerait un TAC qui se situerait entre 6 000 t et 9 000 t. Elle tient compte de toutes les sources d'information du RES, de conseils scientifiques additionnels, des pêches sentinelles et des pêcheurs repères ainsi que des opinions des pêcheurs et de l'industrie.

La méthode d'établissement du TAC est considérée par le Conseil comme une méthode utilisée par défaut, seulement à cause de l'absence inacceptable de données quantitatives sur la biomasse côtière. Le Conseil croit qu'il sera impossible de faire des recommandations dans l'avenir à propos de ce stock à moins qu'on ne lui fournisse des données quantitatives sur l'abondance côtière.

Commentaires sur la morue du Nord recommandations du CCRH :

L'objectif pour ce stock est de reconstituer l'ensemble du complexe du stock dans toute son aire historique à partir du banc Hamilton (2J) jusqu'au cap Nord du Grand banc (3L), y compris les composantes côtières et les géniteurs de la plate-forme. À l'heure actuelle, une grande partie de la biomasse du stock occupe la zone côtière. Il y a de plus en plus de signes d'une structure de sous-stocks génétiques, au sein du complexe de stocks de morue du Nord, et de la présence de populations côtières distinctes au sein des rassemblements existants. De fait, les indices historiques de « l'ensemencement » des zones côtières situées plus au nord et des zones de la plate-forme par la morue côtière ne sont pas convaincants. Néanmoins, l'expansion du stock ne peut être niée, a été observé chez d'autres stocks de poisson et est considérée comme plus vraisemblable lorsque le stock est plus important. C'est pourquoi le Conseil est d'avis que conformément à l'objectif global pour ce stock, il faut encourager la croissance des populations existantes. Il ne faut pas oublier non plus que les composantes de la plate-forme ont l'habitude de migrer vers la zone côtière au printemps et en été. En fait, cette migration a soutenu la grande pêche côtière pratiquée depuis le milieu des années 1500. Le rétablissement de ces composantes de la plate-forme est donc d'une importance cruciale pour la prospérité à long terme des collectivités côtières et dépendra de l'application du plus bas taux de mortalité possible à ces composantes migratrices. Ainsi, il faut tenir compte des effets

possibles d'une pêche côtière d'été visant le stock mixte sur le rétablissement des composantes de la plate-forme.

Le Conseil reconnaît aussi l'importance du rétablissement d'une pêche côtière des petits bateaux à Terre-Neuve, compte tenu de la nécessité de maintenir les compétences de pêche et les tendances économiques, et d'obtenir des données scientifiques par la déclaration des prises et le retour des étiquettes. Idéalement, la meilleure stratégie serait de ne pas pêcher du tout. Cependant, les avantages de la réouverture d'une pêche limitée sont évidents. Par exemple, l'acquisition de données sur la répartition, les taux de prise et la structure d'âge pourrait être utile. Un programme de marquage nécessite une pêche. Le Conseil croit que la pêche sentinelle en particulier doit être maintenue et, en outre, que tous les prélèvements de ce complexe de stocks doivent être utilisés dans la plus grande mesure possible pour améliorer les connaissances, et n'est pas favorable aux prélèvements qui n'iraient pas dans ce sens.

Opinion du Conseil sur l'état du stock :

Indicateur global du stock : très faible; signes d'amélioration dans 3L

	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice :	**très faible**
Biomasse totale :	**très faible**
Recrutement :	**médiocre sur la plate-forme; s'améliore dans les zones côtières**
Croissance et état :	**croissance s'améliore; état bon**
Structure par âge :	**mauvaise sur la plate-forme; s'améliore dans les zones côtières**
Répartition :	**s'améliore dans le sud, encore anormale**
Exploitation récent:	**faible**

ANNEXE 1:

MANDAT ET COMPOSITION DU CCRH

ANNEXE 1 : MANDAT DU CCRH

1. INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer une approche plus globale à la conservation et à la gestion de nos ressources halieutiques. Celle-ci exige une meilleure connaissance des écosystèmes de l'habitat du poisson: les interactions entre les poissons et les autres espèces, les relations prédateurs-proies et les modifications du milieu marin, notamment celles des courants océaniques et de la température et de la salinité de l'eau.

Le gouvernement du Canada s'est aussi engagé à permettre, à ceux qui disposent d'une expérience ou de connaissances pratiques dans le domaine des pêches, de prendre une part plus active au processus décisionnel.

Le ministre des Pêches et des Océans a créé le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) comme un partenariat, entre le gouvernement, les scientifiques et ceux qui sont directement impliqués dans la pêche. Le Conseil a pour mission de favoriser la gestion des pêches de l'Atlantique dans une perspective de pêches «durables». Il veille à ce que l'évaluation des stocks soit multidisciplinaire et intégrée et repose sur des méthodes et des approches appropriées; pour ce faire, il analyse ces évaluations et d'autres renseignements pertinents. Il recommande au Ministre les totaux admissibles de captures (TAC) et d'autres mesures de conservation, ainsi que certains avis sur le degré de risque et d'incertitude lié à ces recommandations. De plus, il donne des avis sur les priorités scientifiques.

2. DÉFINITION DE LA CONSERVATION

La conservation des pêches est l'élément de la gestion des ressources halieutiques qui a pour objet d'assurer le caractère soutenu de leur utilisation, tout en protégeant les processus écologiques et la diversité génétique afin d'en garantir le maintien. La conservation des pêches permet de tirer le maximum d'avantages durables des ressources tout en assurant le maintien de ses bases.

3. OBJECTIFS DU CONSEIL

3.1 Aider le gouvernement à réaliser ses objectifs de conservation et ses objectifs sociaux et économiques en matière de pêches. Les objectifs de conservation comprennent notamment:

3.1.1 le rétablissement des stocks à leurs valeurs «optimales» et leur maintien à ce niveau ou à des valeurs proches, compte tenu des fluctuations naturelles, avec une biomasse de géniteurs «suffisante» pour entretenir une forte production de jeunes;

3.1.2 la gestion du régime de pêche en fonction de la taille et de l'âge des poissons constituant les stocks et la capture de poissons de taille optimale.

3.2 Approfondir les connaissances des écosystèmes halieutiques, notamment les relations interspécifiques et les effets des changements du milieu marin sur les stocks.

3.3 Examiner les résultats de la recherche scientifique et de l'évaluation des ressources et les mesures de conservation proposées, entre autres dans le cadre d'un processus d'audiences publiques.

3.4 Veiller à ce que, non seulement l'évaluation scientifique des stocks, mais aussi les aspects opérationnels et économiques de la pêche entrent en ligne de compte au moment de la formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de conservation.

3.5 Intégrer plus avant les compétences scientifiques aux connaissances et à l'expérience pratiques de tous les secteurs de l'industrie afin d'établir une solide base de partenariat.

3.6 Instaurer un mécanisme permettant au public et à l'industrie de donner leurs avis et de faire l'examen des renseignements sur l'évaluation des stocks.

3.7 Formuler des recommandations à l'intention du Ministre et les rendre publiques.

4. Mandat et champ d'action

4.1 Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques réalise ces objectifs en réunissant en un même organisme les représentants de l'industrie, les gestionnaires des sciences et des pêches du MPO et des experts de l'extérieur dans les domaines des sciences et de l'économie.

4.2 Le Conseil:

4.2.1 conseille le Ministre sur l'ordre de priorité à suivre en matière de recherche et d'évaluation;

4.2.2 examine les données du MPO et donne des conseils sur les méthodes à utiliser;

4.2.3 examine les mesures de conservation à mettre en oeuvre pour protéger les stocks de poisson;

4.2.4 examine les renseignements sur l'évaluation des stocks et les propositions visant la conservation, notamment dans le cadre d'audiences publiques et

4.2.5 formule par écrit, à l'intention du Ministre, des recommandations publiques traitant des TAC et d'autres mesures de conservation.

4.3 Le Conseil peut recommander toutes les mesures jugées nécessaires et pertinentes à des fins de conservation, notamment des TAC, la fermeture de zones de pêche pendant certaines périodes, des moyens permettant d'éviter la capture de poissons de taille sous-optimale ou d'espèces non recherchées et des restrictions touchant les caractéristiques ou l'utilisation des engins de pêche.

4.4 Le champ d'action du Conseil s'étend aux stocks de poisson canadiens de l'Atlantique et de la partie est de l'Arctique. Le Conseil s'intéresse tout d'abord au poisson de fond et, ensuite, assumera la responsabilité des poissons pélagiques ainsi que des mollusques et crustacés.

4.5 Le Conseil doit aussi conseiller le Ministre quant à la position du Canada par rapport aux stocks chevauchants et transfrontaliers, qui sont régis par des organismes internationaux tels que l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO).

5. Nombre de membres, représentation et organisation

5.1 Le Conseil est formé d'au plus 14 membres et un équilibre approprié est établi entre ceux provenant des «sciences» et de «l'industrie».

5.2 Le choix des membres repose sur le mérite et la réputation professionnelle et non sur le fait qu'ils représentent des organismes, des régions ou des intérêts.

5.3 Les membres des «sciences» proviennent de ministères, d'universités ou d'organisations internationales et représentent une gamme appropriée de disciplines, notamment la gestion des pêches et l'économie.

5.4 Les membres de «l'industrie» sont des personnes au fait de la pêche et de l'industrie de la pêche de même que des incidences opérationnelles et économiques des décisions en matière de conservation.

5.5 Tous les membres du Conseil sont nommés par le Ministre.

5.6 Tous les membres, y compris le président, sont nommés pour une période de trois ans et leur nomination est reconductible.

5.7 Les membres provenant du MPO sont nommés d'office.

5.8 Les membres sont tenus de dévoiler tous leurs intérêts dans les pêches de l'Atlantique ou de l'est de l'Arctique et doivent prendre les mesures nécessaires afin d'éviter les conflits d'intérêts réels ou éventuels pendant la durée de leur nomination.

5.9 Les quatre provinces de l'Atlantique, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest peuvent nommer chacun un délégué au Conseil. Ces délégués ont accès aux renseignements du Conseil et peuvent participer de plein droit aux réunions; ils ne sont cependant pas tenus d'appuyer officiellement les recommandations officielles faites au Ministre.

5.10 Le Conseil dispose d'un petit service de secrétariat situé à Ottawa. Le secrétariat a pour fonctions:

5.10.1 la prestation d'un soutien administratif pour le fonctionnement du Conseil;

5.10.2 la prestation d'un soutien technique à la gestion des sciences et des pêches;

5.10.3 l'organisation des réunions du Conseil;

5.10.4 l'enregistrement des décisions du Conseil;

5.10.5 la prestation d'un service de communications professionnelles au Conseil en servant de centre pour les communications émanant du Conseil et celles qui lui sont destinées;

5.10.6 la réalisation d'autres tâches pouvant lui être confiées au besoin.

5.11 Le président peut nommer un comité exécutif formé du président, du vice-président et de trois autres membres.

5.12 En outre, le président peut, au besoin, nommer un comité spécial pour traiter de questions particulières.

6. Activités

6.1 Examiner les programmes scientifiques pertinents du MPO et faire des recommandations relatives à des priorités, des objectifs et des besoins en ressources.

6.2 Examiner les renseignements scientifiques pertinents - notamment en biologie et en océanographie physique et chimique - dans le contexte de la gestion des pêches, des pratiques de pêche, de l'économie et de l'application des règlements.

6.3 Tenir des audiences publiques où des renseignements scientifiques sont présentés et où des mesures ou des options de conservation sont proposées, examinées et discutées.

6.4 Recommander des TAC et d'autres mesures de conservation.

6.5 Préparer, pour le Conseil, un plan détaillé et à long terme ainsi qu'un plan de travail qui font l'objet d'un examen annuel dans le cadre d'un atelier réunissant des scientifiques d'envergure internationale et des représentants de l'industrie.

6.6 Veiller à ce que l'échange de renseignements avec l'industrie de la pêche soit ouvert et efficace et promouvoir auprès du public une meilleure connaissance de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques canadiennes.

Composition du CCRH:

Membres :

Fred Woodman, Président
Jean-Claude Brêthes, Vice-président
Osborne Burke
Bruce Chapman
Ernest Després
Jean Guy d'Entremont
Gabe Gregory
Frank Hennessey
Dan Lane
Edward McAlduff
John Pope
George Rose
Louis Schofield
Trevor Taylor
Maureen Yeadon

Délégués des Gouvernements Provinciaux :

Stephen Atkinson, Territoires du Nord-Ouest
Mario Gaudet, Nouveau Brunswick
David Gillis, Île-du-Prince-Édouard
Dario Lemelin, Québec
Tom Dooley, Terre-Neuve et le Labrador
Clarrie MacKinnon, Nouvelle Écosse

Membres d'Office Provenant Du MPO :

Guy Beaupré
William Doubleday
Barry Rashotte

Secretariat :

Chris J. Allen, Directeur exécutif intérimaire
Andrée-Anne Guibord
Tracey Sheehan
Denis Rivard
Lisa Tenace
Debra Côté
Marny Brown

Groupe de travail du CCRH sur le poisson de fond de Terre-Neuve et du Labrador :

Fred Woodman, Président
Jean Guy d'Entremont
Gabe Gregory
Frank Hennessey
Dave Lewis
Edward McAlduff

ANNEXE 2:

INVITATION AUX INTERVENANTS ET QUESTIONS POUR ORIENTER LES DISCUSSIONS

ANNEXE 2: LETTRE AUX INTERVENANTS

Le 9 mars 1999

AUX INTERVENANTS:

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) tiendra des consultations publiques afin de recueillir de l'information des intervenants sur les stocks de poisson de fond dans le golfe du Saint-Laurent et les stocks de morue 3Ps et 2J3KL. Cette information aidera le Conseil à préparer ses recommandations au ministre des Pêches et des Océans sur les impératifs de conservation de 1999.

Le CCRH tiendra des consultations à 9 h aux endroits suivants :

LE 6 AVRIL	GASPÉ (QUÉ.) (*QUALITY INN*) PORT AU CHOIX (T.-N.) (*SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL*)
LE 7 AVRIL	ÎLES DE LA MADELEINE (QUÉ.) (*AUBERGE MADELI*) PORT-AUX-BASQUES (T.-N.) (*HÔTEL ST. CHRISTOPHER*)
LE 8 AVRIL	MONCTON (N.-B.) (*HÔTEL BEAUSÉJOUR*) GRAND FALLS (T.-N.) (*MOUNT PAYTON INN*)
LE 9 AVRIL	PORT HAWKESBURY (N.-É.) (*NAUTICAL COLLEGE*) CLARENVILLE (T.-N.) (*WINTER GAMES COMPLEX*– MORUE 2J3KL : 9 H, MORUE 3PS : 13 H)

Les discussions seront centrées sur les stocks de morue 2J3KL, 3Ps, 4RS3Pn, 4TVn, sur les stocks de plie canadienne, de merluche blanche, de limande à queue jaune et de plie rouge 4T, ainsi que sur les stocks de plie grise, de flétan noir et de flétan 4RST. Afin d'orienter les discussions, le CCRH a préparé une série de questions, que vous trouverez ci-joint, pour étude. Nous invitons les intervenants à faire des présentations publiques, sous la forme d'exposés verbaux ou de mémoires écrits pour le CCRH, envoyés à l'adresse suivante : C.P. 2001, Succursale D, Ottawa (Ontario), K1P 5W3, téléphone : (613) 998-0433, télécopieur : (613) 998-1146, ou par courriel, à info@frcc.x400.gc.ca. Les mémoires devront être reçus au plus tard le 9 avril, car le Conseil préparera ses recommandations au Ministre la semaine suivante.

Le Conseil a demandé au Secteur des sciences du MPO de présenter aux consultations ses évaluations actuelles des stocks susmentionnés. Aux réunions, les intervenants auront l'occasion de faire part de leurs commentaires sur ces stocks avant que le Conseil ne formule son avis au Ministre.

Les points de vue des intervenants sont toujours importants pour le CCRH, et nous espérons que vous participerez aux consultations.

Fred Woodman
Président

Questions à aborder pendant les séances de consultations du CCRH sur le poisson de fond du golfe du Saint-Laurent

Morue en 2J3KL

Quelles sont vos observations par rapport à la pêche indicatrice faite en 1998 (taux de capture, taille et état physique du poisson)? Le poisson était-il là où vous vous attendiez à le trouver (fonds traditionnels) ou était-il ailleurs? Avez-vous eu de la difficulté à atteindre votre quota? Avez-vous vu des phoques dans votre zone? Dans l'affirmative, étaient-ils plus nombreux ou moins nombreux qu'en 1997? Sont-ils restés plus longtemps dans votre zone?

D'après les résultats des pêches de contrôle, des pêches indicatrices et des relevés en haute mer, la morue n'est pas bien répartie en 2J3KL. Quelles seraient les répercussions à long terme d'une pêche commerciale restreinte ou d'une pêche indicatrice sur la durabilité de la ressource, tout particulièrement si les captures étaient effectuées principalement dans la partie sud des aires de répartition des stocks?

Morue en 3Ps

En 1998, la morue était-elle moins abondante ou plus abondante qu'en 1997? Quels sont vos taux de capture par rapport à ceux de 1997? Quels ont été la taille et l'état physique du poisson? Y avait-il une bonne répartition géographique de vos captures? Avez-vous observé la présence de phoques dans votre zone? Dans l'affirmative, étaient-ils plus abondants ou moins abondants qu'en 1997?

Morue en 4TVn

En 1998, les possibilités d'observer les ressources en morue ont été restreintes aux pêches de contrôle, aux pêches indicatrices, aux pêches récréatives et aux prises accessoires limitées capturées dans le cadre d'autres pêches sélectives. En vous fondant sur ces indicateurs, quelles sont vos observations au sujet de la répartition de la ressource, de la taille du poisson capturé, des indices du recrutement à venir, de l'état physique du poisson et de la présence d'espèces servant de proies ou d'appâts à la morue?

Morue en 4RS et en 3Pn

Dans le cadre de la pêche commerciale restreinte dans cette zone, qu'avez-vous observé tout particulièrement en ce qui a trait à la répartition de la ressource, à la taille du poisson capturé, aux indices du recrutement à venir, à l'état physique du poisson et à la présence d'espèces servant de proies ou d'appâts à la morue?

Merluche blanche en 4T

En 1998, les possibilités d'observer les ressources en merluche blanche ont été restreintes aux pêches de contrôle, aux pêches indicatrices, aux pêches récréatives et aux prises accessoires limitées capturées dans le cadre d'autres pêches sélectives. En vous fondant sur ces indicateurs, quelles sont vos observations au sujet de la répartition de la ressource (observations sur les captures de merluche blanche dans des zones autres que celle de la baie St-Georges), de la taille du poisson capturé, des indices du recrutement à venir, de l'état physique du poisson, de la présence d'espèces servant de proies ou d'appâts à la merluche blanche et toute observation sur les captures de juvéniles?

Plie canadienne en 4T

On a constaté au cours des dernières saisons que les taux de capture sur certains fonds se maintenaient aux niveaux traditionnels ou à proximité de ces niveaux (surtout dans la partie est de 4T) et étaient nettement

inférieurs aux niveaux traditionnels à d'autres endroits (surtout dans la partie west de 4T). Les résultats des relevés montent la même tendance. Quelles sont vos observations au sujet de la répartition de la ressource en 1998? Dans quelle mesure les restrictions relatives aux prises accessoires de morue nuisent-elles à votre capacité de capturer la plie canadienne? Quel était l'état physique du poisson capturé dans le cadre de la pêche de 1998?

Plie rouge en 4T

Les taux de capture récents et les résultats des relevés montrent dans les deux cas que l'abondance et l'état physique de la ressource varient d'un endroit à un autre en 4T. Qu'avez-vous observé en 1998 quant à la répartition et à l'abondance? Y a-t-il eu en 1998 une nouvelle réorientation de l'effort de pêche en fonction de la plie rouge? Selon de nombreux pêcheurs, il y a des stocks distincts de plie en 4T. D'après vous, quelles zones pourraient être distinctes? Avez-vous des suggestions à faire au sujet d'autres travaux de recherche?

Plie grise en 4RST

Les pêcheurs ont rapporté des captures nombreuses à l'automne de 1998. Les quotas ont été dépassés à cause des taux de capture élevés. Qu'est-ce que les pêcheurs ont observé? Où? De plus, quelles sont vos observations au sujet de la taille du poisson, etc.?

Flétan en 4RST

Quelles sont vos observations au sujet de l'état de ce stock? Quelle taille, quelle répartition des stocks, etc. avez-vous observé?

Flétan noir en 4RST

Selon vous, quel est l'état actuel de ce stock par rapport au flétan noir pêché au cours des dix dernières années? Comment les taux de capture par filet obtenus en 1998 se comparent-ils à ceux des années passées lorsqu'on utilisait un maillage de 5,5 pouces au lieu du maillage actuel de 6 pouces? Le maillage devrait-il être augmenté à plus de 6 pouces?

Pêche récréative

La pêche récréative a été très controversée. À votre avis, devrait-on continuer à autoriser ce genre de pêche dans les zones où il n'y a aucune pêche commerciale sélective?

Scientifiques

Le mandat du CCRH prévoit qu'il doit faire des recommandations au ministre des Pêches et des Océans sur les priorités scientifiques du MPO. À votre avis, y a-t-il des questions précises qui devraient faire l'objet de recherches prioritaires en ce qui a trait aux stocks susmentionnés ou à tout autre stock de poissons de fond dans le golfe du Saint-Laurent ou près de Terre-Neuve? D'après vous, y a-t-il des questions prioritaires au sujet desquelles l'industrie et les scientifiques devraient collaborer? Comment peut-on améliorer les pêches de contrôle dans le but de fournir plus de renseignements aux scientifiques?

ANNEXE 3:

MÉMOIRES REÇUS EN VUE DES CONSULTATIONS

ANNEXE 3: MÉMOIRES REÇUS POUR LES CONSULTATIONS

Mémoires reçus au consultations

CCRH.99.GR.NF.13	M. Winston Mercer, président – Comité des pêcheurs, Upper Island Cove, T.-N.
CCRH.99.GR.NF.14	Comité des pêcheurs, Coachman's Cove, T.-N.
CCRH.99.GR.NF.23	Earle McCurdy – Fish, Food and Allied Workers Union
CCRH.99.GR.NF.25	Brian Phillips – Inshore Fishermen's Improvement Committee
CCRH.99.GR.NF.26	Thomas E. Best, coprésident – Eastern Avalon/Southern Shore <35' Vessels Fish Harvesters Association
CCRH.99.GR.NF.27	John Hewitt, représentant de l'industrie de la pêche – Irish Loop Regional Economic Development Board
CCRH.99.GR.NF.28	The Southern Shore Fish Harvesters Action Committee
CCRH.99.GR.NF.29	Brian Walsh – Coalition of Under 35 ft. Concerned Fishermen's Committee for 3L Area
CCRH.99.GR.NF.30	Hayward Pike – Charleston, T.-N.
CCRH.99.GR.NF.31	Bill Broderick, pêcheur – St. Brendan's, baie de Bonavista, T.-N.
CCRH.99.GR.NF.32	George Winters (Ph.D.)– Focus Technologies Inc.
CCRH.99.GR.NF.37	Earle McCurdy – Fish, Food and Allied Workers Union

Mémoires reçus par la poste

CCRH.99.GR.NF.5	Dawson Martin, pêcheur, Bonavista, T.-N.
CCRH.99.GR.NF.7	Austin Zucker, pêcheur English Harbour, T.-N.
CCRH.99.GR.NF.43	Résultats des relevés hauturiers de 3L menés par l'industrie, T.-N.
CCRH.99.GR.NF.44	Résultats des relevés hauturiers de 2J et de 3K menés par l'industrie, T.-N.
CCRH.99.GR.NF.45	Capt. Wilfred Bartlett, Brighton, T.-N.

ZONE DE PÊCHE DE 200 MILLES ET LIMITES DE PÊCHE DE L'OPANO

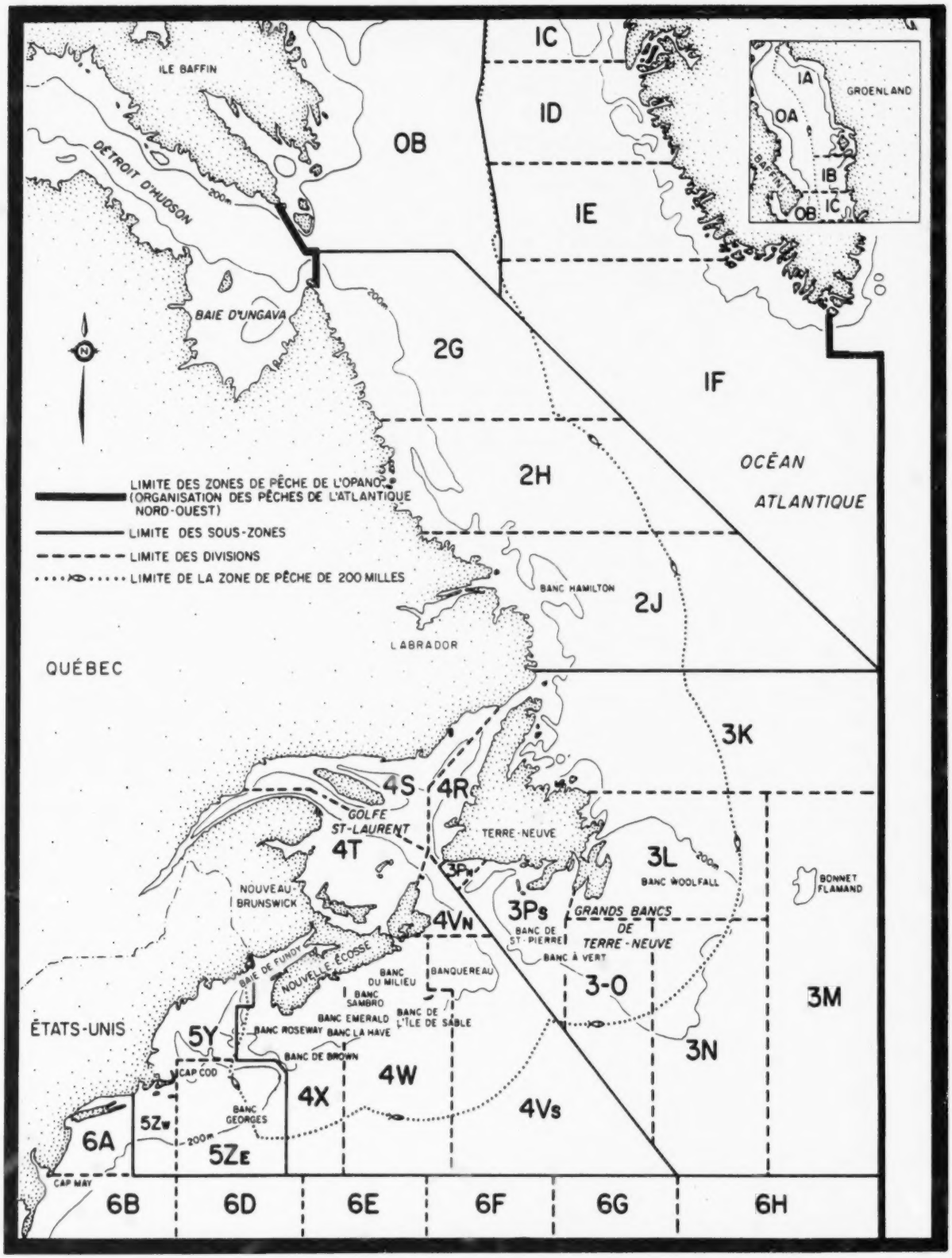

Canada